



# ATTENTION AU MOUSTIQUE TIGRE EN SEINE-SAINT-DENIS!

---

## De qui parle-t-on?



Photo : Moustique tigre (*Aedes albopictus*), Source : Wikipedia

Le **Moustique tigre (*Aedes albopictus*)** est une espèce exotique envahissante originaire d'Asie du Sud-Est, qui s'est implantée depuis 2004 en France. Aimant la présence de l'Homme, on le retrouve principalement dans le milieu urbain qui est favorable à sa reproduction (petits récipients d'eau : coupelles, arrosoirs, détritiques, gouttières...). Ce moustique pose de réels problèmes sanitaires puisqu'il est **vecteur de maladies infectieuses telles que la Dengue, le Zika ou le Chikungunya**. Un classement de niveaux de risque a été donc élaboré par l'Etat afin de prévenir toute dissémination.

Depuis quelques années, on constate une progression importante du Moustique tigre en France métropolitaine (42 départements en 2018 contre 24 en 2016), notamment en Île-de-France. Si en 2017, seuls deux départements d'Île-de-France étaient classés en risque de niveau 1 « Moustique tigre » (moustique implanté et actif, dont la présence est irréversible sur le territoire), à savoir les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, depuis la fin de l'année 2018, quatre nouveaux départements sont passés en niveau 1 dont la Seine-Saint-Denis.

En effet, des enquêtes sur le terrain menées en 2018, après signalements de la population locale, ont permis de confirmer la présence pérenne du Moustique tigre sur les communes de Neuilly-Plaisance et de Villemomble.

Ainsi, la Seine-Saint-Denis doit mener depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 des mesures de lutte antivectorielle sur tout le territoire pour surveiller et limiter la propagation de cette espèce.



## Comment cela va-t-il se passer ?

Des pièges pondoirs ont été installés sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ces pièges invitent les femelles à pondre à l'intérieur et détecter ainsi la présence de cette espèce et suivre son expansion sur le territoire.

En cas de présence du Moustique tigre, l'opérateur de démoustication ELIZ (Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses) interviendra aussi bien dans les espaces publics que les espaces privés pour éliminer les gîtes larvaires potentiels, voire traiter avec un larvicide les zones non suppressibles.

En revanche, si une personne venait à déclarer une *maladie infectieuse, de type Dengue, Zika ou Chikungunya*, l'opérateur de démoustication devra tout d'abord vérifier la présence *du Moustique tigre à proximité du malade*, puis appliquer en cas de présence de cette espèce, un traitement adulticide *dans un rayon de 150m autour du malade*, entre 4h et 7h du matin.

## Comment le reconnaître?

Le moustique tigre s'identifie grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est de petite taille, ne dépassant pas 1 cm d'envergure et plutôt lent en vol.



Photo : Comparaison entre le Moustique tigre et 2 espèces communes : 1- *Aedes albopictus* (Moustique tigre), 2- *Aedes caspius* et 3- *Aedes detritus*, source : [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

Il s'agit d'une espèce diurne, c'est-à-dire qu'elle s'active le jour et notamment pour le Moustique tigre au crépuscule (tôt le matin et en début de soirée). Si vous vous faites piquer, en allant vous coucher (soleil déjà couché) ou en pleine nuit, il est peu probable qu'il s'agisse d'un moustique tigre. Attention, toutefois, dans les zones particulièrement infestées et zones humides, il n'est pas rare de trouver des moustiques communs actifs durant la



journée. **Donc, qui dit moustique en journée ne dit pas non plus forcément Moustique tigre !**

**C'est aussi une espèce qui se déplace peu, reste près du sol et rentre peu dans les maisons. Aussi, si vous habitez au-dessus du 3<sup>ème</sup> étage, peu de chance que ce soit un moustique tigre.**

## Comment puis-je participer à sa lutte ?

De manière générale, les moustiques effectuent **une partie de leur cycle de vie dans l'eau, durant la phase larvaire.**

Le Moustique tigre apprécie particulièrement les zones pavillonnaires qui représentent environ 80% de son habitat en milieu urbain en France. Aussi, la participation des habitants dans la lutte anti-vectorielle est indispensable.

**Chez soi**, la première chose à faire, est donc de **supprimer ou d'encadrer avec des grilles au maximum les réservoirs d'eau stagnante** servant de « gîtes larvaires » à ces insectes : coupelles remplies d'eaux, vieux pneus – qui jouent un grand rôle dans la progression du Moustique tigre ! –, troncs creusés, bassines ou brouettes dans les jardins, gouttières mal entretenues, etc. Vous pouvez également poser des moustiquaires aux fenêtres, bien plus efficace que les produits anti-moustiques.





A l'extérieur, le meilleur moyen de ne pas se faire piquer est de **porter des vêtements longs, amples et clairs** pour couvrir au maximum la peau. **Pensez aussi à couvrir les enfants**, en particulier les tout-petits, qui ne se rendront pas compte qu'ils sont en train de se faire piquer ! Vous pouvez également **utiliser des répulsifs, mais il s'agit de produits chimiques agressifs et la prise de conseil auprès d'un pharmacien est indispensable.**

Si vous rencontrez un Moustique tigre, n'hésitez pas à le signaler sur le site : [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) !

## Et dans les parcs ?

Pas d'inquiétude, l'habitat préférentiel du moustique tigre est la zone pavillonnaire car il s'agit d'une espèce qui aime vivre près des hommes et dans les nombreux petits habitats que nous pouvons lui offrir. Elle pourrait trouver refuge en lisière de certains parcs situés à proximité de zones pavillonnaires mais peu probable d'en trouver au cœur des parcs. En revanche, vous y trouverez tout le cortège des moustiques communs en France. De plus, véritables cœurs de nature de la Seine-Saint-Denis, les grands espaces verts sont la plupart protégés (N2000, APPB, ENS...). Aucun traitement n'est donc prévu sur ces sites dont l'équilibre écologique est fragile.

## Et pour les autres moustiques ?

Les moustiques communs ne sont pas concernés par cette lutte anti-vectorielle car ils ne sont pas vecteurs de maladies en France métropolitaine. Même s'ils sont dérangeants, ils appartiennent à l'écosystème local et permettent notamment la survie d'autres espèces (oiseaux, chauve-souris, etc.). Les traitements larvicides à base de Bti ne sont pas inoffensifs, puisqu'ils peuvent impacter l'ensemble des larves de diptères (mouches, syrphes, moustiques, taons, moucheron, etc) et particulièrement les larves de moustiques. **Utiliser ce type de traitement régulièrement pour le confort des habitants serait un véritable désastre écologique.**

Alors **n'oubliez pas que la présence des moustiques est tout à fait normale**, qu'ils sont utiles à tout un cortège d'espèces qui s'en nourrissent et que **la prolifération de certaines espèces invasives, comme le moustique tigre, est liée à l'Homme**, que ce soit à cause de ses déplacements, de ses aménagements ou de son influence sur les dérèglements climatiques !

Pour toute information, contacter l'ODBU :  
[odbu@seinesaintdenis.fr](mailto:odbu@seinesaintdenis.fr)



Observatoire Départemental  
de la Biodiversité Urbaine